



# e-Santé en 2019

Prime de pratique intégrée & Schémas de médications

**Dr Laurent MERSCH-MERSCH**

**Médecin généraliste**

Consultant e-santé Wallonie

Consultant RSW

Consultant FAGW

Membre Gamena (RGN + CMMS + CEMAF)

# e-Santé : Formation Pratique par logiciel (Niveau 3+ 2<sup>ème</sup> partie)

## But et prérequis

- But = Apprendre à utiliser les outils de e-Santé dans son logiciel (donc maximiser sa prime de pratique intégrée)
- Prérequis à cette formation (Niveau 3 + 2<sup>ème</sup> partie) (déjà expliqué dans les formations e-santé précédentes) :
  - 1) Avoir donné son consentement comme Médecin au Réseau Santé wallon (RSW) & disposer d'un certificat e-Health.  
Help Desk e-Santé : 071/924 586
  - 2) Avoir identifié et compris les divers systèmes e-Santé:  
Consentement éclairé, lien thérapeutique, SUMeHR, Recip-e, MyCareNet, eDMG, eFact, eAttest, ...

# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 1 & 2/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.

Cfr formation précédente :

[www.e-santewallonie.be](http://www.e-santewallonie.be)

e-santewallonie

Home

Calendrier

Helpdesk-Coaching

Quoi de neuf...

**Tutoriels**

Statistiques et Cartographie

RGPD

Documents

Newsletters

FAQ

L'équipe

Nous contacter  
[contact@e-santewallonie.be](mailto:contact@e-santewallonie.be)

Liste des tutoriels

Logiciels métiers

Logiciel Dentiste

**Logiciel MG**

Outils métiers

Certificat eHealth

E-attest

RSW

Sumehr

## Tutoriels PDF Health One

- e-santé en 2019 : « la prime de pratique intégrée et schémas de médicaments »
- e-santé en 2018 « le Sumehr et la prime »
- **Formation pratique aux outils de e-Santé**

## Tutoriels vidéo Health One

Playlist de l'ensemble des vidéos disponibles pour le programme Health One : <https://www.youtube.com/user/HDMPTv/featured>

- Comment faire un bon SUMeHR – Le bon et le super SUMeHR dans Health One

190201 Comment faire un bon SUM...

e-santewallonie

En collaboration avec

AUP

AXON

CSD

SSMG

Geotek

Subsym

# Prime de pratique intégrée : 10 critères

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. DMG par e-DMG.
6. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
7. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
8. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
9. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
10. MyHandicap > 3 fois.

4 critères de plus que 2016 & 2017

2018 = 2019!

# Prime de pratique intégrée en fonction de la réalisation de ces 10 critères en 2018 (& 2019?)

Nombre de critères réalisés	Prime annuelle (€)
Informatisé avec utilisation d'un DMI labellisé	1000
DMI et $\leq 5/10$ critères en 2018 ( $\leq 4/7$ si Maison Médicale Forfait)	1000
DMI et $\geq 6/10$ critères en 2018 ( $\geq 5/7$ si Maison Médicale Forfait)	3500
DMI et $\geq 7/10$ critères en 2018 ( $\geq 6/7$ si Maison Médicale Forfait)	4500
DMI et $\geq 8/10$ critères en 2018 (= 7/7 si Maison Médicale Forfait)	6000

# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 3/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. DMG par e-DMG.
6. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
7. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
8. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
9. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
10. MyHandicap > 3 fois.

# Recip-e (Prescription électronique)

Barcode: 1.92729.10.004  
Nom et prénom du prescripteur: MERSCH-MERSCH LAURENT

A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR:  
nom et prénom du bénéficiaire: Test Abel

Réservé à la vignette du conditionnement  
R/ Bisoprolol 5mg  
S 1x1 à jeun  
à jeun  
Ambrizine 10x10  
S 1x1  
G63 19  
p 1pe 100t 1x

Cache du prescripteur: DR MERSCH-MERSCH LAURENT  
Date et signature du prescripteur: 13/05/2018

PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS

Ordonnance papier



Barcode: 1.92729.10.004  
Nom et prénom du prescripteur: Dr Laurent MERSCH-MERSCH

A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR:  
nom et prénom du bénéficiaire: [redacted]

Réservé à la vignette du conditionnement  
R/ L-THYROXINE CHRISTIANNS NF (C) 125 MCG  
1 x 112 compr. (emballage calendrier)  
à jeun  
R/ AS (C) 0,02MG 995  
IT/ 364 compr. (emballage calendrier)  
S/ 1x1 repr. 1x1 jour

Cache du prescripteur: Dr Laurent MERSCH-MERSCH  
Date et signature du prescripteur: 13/05/2018

PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS

Ordonnance Informatique



RID Unique

Barcode: 1.92729.10.004  
Nom et prénom du prescripteur: Dr Laurent MERSCH-MERSCH

A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR:  
nom et prénom du bénéficiaire: [redacted]

Réservé à la vignette du conditionnement  
R/ L-THYROXINE CHRISTIANNS NF (C) 125 MCG  
1 x 112 compr. (emballage calendrier)  
à jeun  
R/ AS (C) 0,02MG 995  
IT/ 364 compr. (emballage calendrier)  
S/ 1x1 repr. 1x1 jour

Cache du prescripteur: Dr Laurent MERSCH-MERSCH  
Date et signature du prescripteur: 13/05/2018

PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS

Ordonnance Recip-e



RID Unique

PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE

Veuillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits.

Prescripteur : Dr Laurent MERSCH-MERSCH  
Nr INAMI : 1.92729.10.004

Bénéficiaire : [redacted]  
NISS: 42122609

Contenu de la prescription électronique

1	AMLODIPINE BESILATE EG (C) 5MG 1 x 98 compr. 1 pdt. déjeuner, pendant 98 jour(s)
2	ALDACTAZINE (C) 25MG/15MG 1 x 98 compr. 1 pdt. déjeuner, pendant 98 jour(s)
3	BISOPROLOL SANDOZ (C) 5MG 1 x 98 compr. pelliculé(s) 1 pdt. déjeuner, pendant 98 jour(s)
4	ONBREZ BRZEHALER (C) 150MCG 1 x 90 caps. pour inhalation 1 pdt. déjeuner, pendant 90 jour(s)
5	FRITACE (C) 10MG 1 x 56 compr. 1 pdt. déjeuner, pendant 112 jour(s)

Attention : Aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.

Date : 23/03/2018

Exécutable à partir du:

Preuve de prescription électronique - Recip-e

# Recip-e (Prescription électronique)



BEPIYENKFVYN

## PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE

Attention : Aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.

Date : 23/03/2018

Exécutable à partir du:

Cache du prescripteur  
DR MERSCH-MERSCH LAURENT  
MEDECINE GENERALE  
RUE DE L'EAU VIVE 58  
5020 VEDRIN  
Tél: 081/21.61.05  
1.92729.10.004  
PRESCRIPTION DE

Ordonn  
pap

RID Unique



### PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE

Veillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits.

Prescripteur : Dr Laurent MERSCH-MERSCH  
Nr INAMI : 1.92729.10.004

Bénéficiaire :  
NISS: 42122609

#### Contenu de la prescription électronique

- |   |   |
|---|---|
| 1 | AMLODIPINE BESILATE EG (C) 5MG 1 x 98 compr. 1 pdt. déjeuner, pendant 98 jour(s)              |
| 2 | ALDACTAZINE (C) 25MG/15MG 1 x 98 compr. 1 pdt. déjeuner, pendant 98 jour(s)                   |
| 3 | BISOPROLOL SANDOZ (C) 5MG 1 x 98 compr. pelliculé(s) 1 pdt. déjeuner, pendant 98 jour(s)      |
| 4 | ONBREZ BREEZHALER (C) 150MCG 1 x 90 caps. pour inhalation 1 pdt. déjeuner, pendant 90 jour(s) |
| 5 | TRITACE (C) 10MG 1 x 56 compr. 1 pdt. déjeuner, pendant 112 jour(s)                           |

Attention : Aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.

Date : 23/03/2018

Exécutable à partir du:

Preuve de prescription électronique - Recip-e



# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 4/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. DMG par e-DMG.
6. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
7. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
8. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
9. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
10. MyHandicap > 3 fois.

## Démonstration dans Health-One

# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 5/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. DMG par e-DMG.
6. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
7. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
8. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
9. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
10. MyHandicap > 3 fois.

# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 5/10

## Inscription au service e-DMG

Dans le menu "Aide"  
Cliquer ici

- Contenu
- Newsletter
- Explorateur web
- Prime télématique
- Demande des certificats eHEALTH
- Activer Thales
- A propos d'@dvice
- Connexion à MEDIPIIM
- Enregistrement du service DMG (MyCareNet)**
- Activation du service eFACT (MyCareNet)

### Inscription au service DMG

Ce dialogue vous permet de vous inscrire pour la gestion du DMG dans les 7 organismes assureurs

La procédure d'inscription permet au médecin de s'inscrire dans le système MyCareNet pour la gestion du DMG (notification, clôture, prolongation). Aucune inscription n'est requise pour consulter le DMG d'un patient ou la liste des patients pour lesquels le médecin est détenteur du DMG.

Les organismes assureurs s'engagent à tenir compte de la notification d'inscription envoyée par un prestataire de soins comme engagement du prestataire à utiliser le système MyCareNet pour la gestion de tous ses DMG.

Pour un prestataire de soins inscrit dans MyCareNet pour la gestion du DMG, l'OA s'engage à :

- A partir de la date d'inscription à MyCareNet : payer dans les 30 jours toutes les prolongations administratives pour l'année en cours et l'année précédente, lorsque les conditions sont remplies.
- Faire une prolongation automatique accélérée pour tous les DMG pour lesquels les conditions sont remplies, dans les 30 jours à partir de la réception de l'attestation de la prestation (consultation/visite)

Je déclare avoir lu et accepté les conditions de l'inscription au service DMG

Veillez introduire votre n° de compte bancaire :

IBAN :  BIC :

Cochez si vous voulez définir différent N° de compte en fonction des OA

< Previous    Next >    Cancel

### Inscription au service DMG

Ce dialogue vous permet de vous inscrire pour la gestion du DMG dans les 7 organismes assureurs

Vous pouvez définir différents N° de compte en fonction des OA

Union mutualiste	Code IBAN	Code BIC	Banque
Mutualité chrétienne (100)	BE60103020007734	NICABEBB	Crelan
Mutualité neutre (200)	BE60103020007734	NICABEBB	Crelan
Mutualité socialiste (300)	BE60103020007734	NICABEBB	Crelan
Mutualité libérales (400)	BE60103020007734	NICABEBB	Crelan
Mutualité libres (500)	BE60103020007734	NICABEBB	Crelan
CAAMI (600)	BE60103020007734	NICABEBB	Crelan
▶ SNCB (900)	BE60103020007734	NICABEBB	Crelan

# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 5/10

Inscription au service e-DMG

**Inscription au service DMG**  
Ce dialogue vous permet de vous inscrire pour la gestion du DMG dans les 7 organismes assureurs

**Inscription terminée**

1. Mutualité chrétienne (100)	.....	
2. Mutualité neutre (200)	.....	
3. Mutualité socialiste (300)	.....	
4. Mutualité libérales (400)	.....	
5. Mutualité libres (500)	.....	
6. CAAMI (600)	.....	
7. SNCB (900)	.....	

**Au moins une inscription ne s'est pas bien déroulée**  
Cliquez sur la croix pour visualiser l'erreur  
**L'inscription doit être complétée aujourd'hui. Veuillez recommencer**

**Recommencer**

**Inscription au service DMG**  
Ce dialogue vous permet de vous inscrire pour la gestion du DMG dans les 7 organismes assureurs

**Inscription terminée**

1. Mutualité chrétienne (100)	.....	✓
2. Mutualité neutre (200)	.....	✓
3. Mutualité socialiste (300)	.....	✓
4. Mutualité libérales (400)	.....	✓
5. Mutualité libres (500)	.....	✓
6. CAAMI (600)	.....	✓
7. SNCB (900)	.....	✓

**Inscription complète avec toutes les mutualités**

## Démonstration dans Health-One

# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 6 & 7/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. DMG par e-DMG.
6. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
7. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
8. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
9. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
10. MyHandicap > 3 fois.

# e-Fact & eAttest = Services de facturation de MyCareNet

## ➤ e-Fact :

- Permet de transmettre les facturations **tiers-payant** aux organismes assureurs.

## ➤ e-Attest :

- Permet de transmettre des attestations en **paiement comptant** aux organismes assureurs.

MERSCH MERSCH MEDICAL S/PRL  
N° de l'Entreprise (BCE) = 0826 224 224  
N° de TVA = 29 29 004  
Banque : BIC = BELG3333 7287 2129

325 SOLIDARIS MUTUALITE PROVINCE DE NAMUR - Service Tiers Payant Social  
Chaussée de Waterloo, 10  
5002 Saint-Servais

**Etat recapitulatif des attestations de soins**  
Période : du 06/10/2015 au 14/06/2015

Nom	N° inscription	Date	Code	Montant	N° Attestation
BUGGENHOUT WILLY	300200995	27/01/15	101076	26,48	-
BUGGENHOUT WILLY	300200995	27/01/15	102771	38,88	-
CHERON NICOLE	4784271025	31/03/2015	101076	23,48	-
CHERON NICOLE	4784271025	09/02/15	101076	23,48	-
COLLETTE ELISABETH	87052911866	14/07/2015	101076	26,48	-
COLLETTE ELISABETH	87052911866	26/06/2015	101076	26,48	-
DAMIELS WAINE-LAURE	5012232924	11/07/2015	101076	26,48	-
DAMIELS WAINE-LAURE	5012232924	17/07/2015	102771	30,00	-
DARYS LAURENCE	7110065129	08/02/2015	101076	26,48	-
DEPOISSE NOHÉME	8485021719	20/07/15	102771	30,00	-
DEPOISSE NOHÉME	8485021719	26/06/2015	101076	26,48	-
DEWINTER LEO	5011100548	26/07/2015	101076	26,48	-
DEWINTER LEO	5011100548	17/06/2015	101076	26,48	-
GARCIA FABRICE	8187090811	17/06/2015	101076	26,48	-
HARDENNE FERNANDE	50082527288	19/08/2015	101076	32,88	-
HOCK WAINE THÉRÈSE	3004120891	03/08/2015	101076	34,76	-
JANDSENS WAINE-ROSE	5302030878	27/07/2015	101076	23,48	-
JANDSENS WAINE-ROSE	5302030878	02/09/2015	101076	23,48	-
LANDY LÉTICIA	78012629478	15/07/2015	101076	26,48	-
LANDY LÉTICIA	78012629478	15/07/2015	102771	30,00	-
LODENS YOLANDE	4066228449	01/09/2015	101076	26,48	-
LOMBET BÉATRICE	64812237822	17/06/2015	101076	26,48	-
RODRIC CHRIS	81123016718	11/09/2015	101076	26,48	-
ROUYR CHARLOTTE	5106271848	04/09/2015	101076	26,48	-

Total à payer : 569,29

à verser sur le compte bancaire : BE24 3616 7287 2129 avec la référence : 20150824 224  
Date d'expiration : 14/09/2015

Laurent MERSCH-MERSCH  
82729.10.004

COMPLÉTER CE DOSSIER OU APOSER UNE VIGNETTE DE L'ORDRE ROYAL DE MÉDECINE  
NOMMUT - MUTUALITÉ LIBRE 509

501 VEDRIN 400000 070705 404 29 NIS

**ATTESTATION DE SOINS DONNÉS**  
A COMPLÉTER PAR LE DISPENSATEUR

Nom et prénom du patient : ...

Consultation : ... (1)  
Date : 14/07/15 N° de nomenclature : 140076  
Frais de déplacement : ...  
Autres prestations : ...

Date de la prestation : ... N° de la prestation : ...  
Date de la prescription : ... N° de la prescription : ...

Prescrit par : ...  
en date de : ...  
Nom et prénom : ...  
N° de la prescription : ...  
N° de l'établissement : ...  
Service : ...

Le patient est hospitalisé / ambulatoire (1) : ...

Identification du dispensateur : ...  
1/82729/10/004 18°0002/32  
Laurent MERSCH-MERSCH  
Médecine générale  
RUE DE L'EAU VIVE 3  
5020 VEDRIN

Date : 15.07.2015  
Signature du dispensateur : ...

REÇU  
Perçu pour le compte du N° BCE : 0826224224

Recu la somme de : ... EUR Date : ...  
Signature : ...

Démonstration dans Health-One

# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 8/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. DMG par e-DMG.
6. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
7. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
8. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
9. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
10. MyHandicap > 3 fois.

**Démonstration dans Health-One**

# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 9/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. DMG par e-DMG.
6. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
7. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
8. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
9. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
10. MyHandicap > 3 fois.

**Liste des tutoriels disponibles**

**Logiciels métiers**

- Logiciel Dentiste
- Logiciel Infi
- Logiciel MG
- Logiciel Pharmacien

**Outils métiers**

- Certificat eHealth
- E-attest
- itsme
- RSW
- Sumehr
- Prescription Electronique

**Tutoriel PDF**

Procédure détaillée pour l'utilisation de It's me pour vous identifier sans utiliser votre carte d'identité.

- Tutoriel It's me

**Tutoriel Vidéo**

Commencer avec itsme

À regarder plus tard Partager

Démonstration dans Health-One

# Prime de pratique intégrée 2018 & 2019 : critère 10/10

1. Consentement éclairé > 25% des DMG.
2. SUMeHR > 25% des DMG.
3. Au 2ème semestre : Recip-e > 25% des prescriptions.
4. Au 2ème semestre : Chapitre IV par MyCareNet > 50% des chapitres IV totaux.
5. DMG par e-DMG.
6. Facturation par eFact > 25% des facturations totales.
7. Au 2ème semestre : e-Attest > 5% des attestations de soins totales.
8. Au 2ème semestre : Schémas de médication > 5 créations ou adaptations.
9. Au 2ème semestre : CEBAM evidence linker > 5 fois.
10. MyHandicap > 3 fois.

## Démonstration dans Health-One

Toujours à votre disposition!

[www.e-santewallonie.be](http://www.e-santewallonie.be)



The screenshot displays the e-santewallonie website interface. On the left is a navigation sidebar with the following items: Home, Calendrier, Helpdesk-Coaching, Quoi de neuf..., **Tutoriels** (highlighted with a red box), Statistiques et Cartographie, RGPD, Documents, Newsletters, FAQ, L'équipe, and Nous contacter (with email contact@e-santewallonie.be). The main content area is titled "Liste des tutoriels disponibles" and is divided into two sections: "Logiciels métiers" and "Outils métiers".

**Logiciels métiers** section includes:

- Logiciel Dentiste (tooth icon)
- Logiciel MG** (stethoscope icon, highlighted with a red box)
- HDMP Cegecim Group** (leaf icon, highlighted with a green box)
- Certificat eHealth (computer icon)
- Sumehr** (hands icon, highlighted with a red box)
- RSW (network icon)

**Outils métiers** section includes:

- Tutoriels PDF Health One** (highlighted with a red box):
  - e-santé en 2019 : « la prime de pratique intégrée et schémas de médicaments »
  - e-santé en 2018 « le Sumehr et la prime »
  - Formation pratique aux outils de e-Santé
- Tutoriels vidéo Health One** (highlighted with a green box):
  - ensemble des vidéos disponibles pour le programme Health One : <https://www.youtube.com/user/HDMPTv/featured>
  - Comment faire un bon SUMeHR – Le bon et le super SUMeHR dans Health One
  - « Comment faire un bon Sumehr – Partie 1 : accès aux données sur le RSW » (video thumbnail)
  - « Comment faire un bon SUMeHR Partie2: Le bon et le super SUMeHR dans Health One » (video thumbnail)

## Toujours à votre disposition!

- 1) Inscription au Gvu (Groupe Virtuel des Utilisateurs)  
Mail à [dardenne@4100.be](mailto:dardenne@4100.be) (ajouter votre adresse à la liste des participants)  
Envoi des questions sur [gvu@4100.be](mailto:gvu@4100.be) (noter [GVU] dans le titre du mail)
- 2) Une évaluation de la présentation va vous être envoyé par mail
- 3) N'oubliez pas de signer le formulaire de présence

Formation e-santé Niveau 3 Sumehr Health One - Namur - 25 septembre 2018

Nom	Prénom	N° INAMI	Adresse mail	Profession	Signature
Mersch Mersch	Laurent	19272910004		Formateur	
ANGLAUX	Thierry	19243900004	thierry.angiaux@skynet.be	Médecin généraliste	
ASMAT	Monazzah	15853857004	dr_asmat_monazzah@hotmail.com	Médecin généraliste	
BARRACHO	Carlos	15858015004	barracho.carlos@gmail.com	Médecin généraliste	
BERGER	Alain	18651813004	alain.berger1966@gmail.com	Médecin généraliste	
BOTSON	Yvette	16332226004	yvettebotson@skynet.be	Médecin généraliste	
BOUVE	Jean	19107515004	jeaniboli@gmail.com	Médecin généraliste	

Si votre nom n'apparaît pas dans la liste, merci de compléter le document pour les non-inscrits en annexe pour valider votre participation à cette formation.

1/4



# Merci de votre attention

Avez-vous des questions?

**Dr Laurent MERSCH-MERSCH**

**Médecin généraliste**

Consultant e-santé Wallonie

Consultant RSW

Consultant FAGW

Membre Gamena (RGN + CMMS + CEMAF)





# e-santewallonie

En collaboration avec

					
					
					